

Guide d'accompagnement des personnes malades en Seine-Saint-Denis

COMITÉ DE SEINE-SAINT-DENIS
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Le cancer est une épreuve pour les malades et leurs proches. Face aux répercussions de la maladie cancéreuse, la Ligue contre le cancer propose un accompagnement et des conseils adaptés aux besoins des personnes malades.

SOMMAIRE

AIDES SOCIALES	2
AIDES FINANCIÈRES	3
AIDES JURIDIQUES	4
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	5
ACTIVITÉS ET SOINS DE SUPPORTS	6-10
PROTHÈSES ET APPAREILLAGES	11
RELATION HÔPITAL	12
SOUTIEN DES AIDANTS	13
ENFANT MALADE	14-15
CANCER ET HANDICAP	16-17
COUVERTURE MALADIE	18
TITRES DE SÉJOUR	19
CANCER ET EMPLOI	20-21
L'APRÈS CANCER	22
LOGEMENT	23
LES ACTIVITÉS DU COMITÉ	24

Qui contacter ?

1ER CAS DE FIGURE

Contactez la Mairie et le service social de la ville ou la circonscription de service social de votre commune

2ÈME CAS DE FIGURE

Contactez la CRAMIF dans le cas d'un salarié ou d'un ancien salarié retraité.



Si un.e assistant.e de service social a déjà été rencontré.e et que la situation n'a pas été améliorée, ne pas hésiter à le.la contacter à nouveau.

L'assistant.e de service social (AS) intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement. Il.elle accueille, soutient, oriente et accompagne la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par la collectivité.

3ÈME CAS DE FIGURE

Contactez l'assistant.e de service de l'entreprise ou de la médecine du travail dans le cas d'un salarié, en arrêt maladie ou non.

4ÈME CAS DE FIGURE

Contactez l'assistant.e de service social de l'hôpital.

Qui contacter ?

1ÈRE PROPOSITION

Contactez l'assistance sociale pour faire le point sur la situation globale.

- Assistant.e de service social de la commune d'habitation (CCAS)
- Assistant.e de service social du lieu de soin
- Assistant.e de service social de son entreprise

2ÈME PROPOSITION

La Commission Sociale du Comité de la Ligue contre le cancer. Le formulaire de demande de soutien financier doit être adressé au Comité par un.e assistant.e de service social

1

LES CRITÈRES D'ADMISSION:

- En cours ou bien en fin de soins
- Avoir une baisse de revenus suite à la maladie
- Avoir des frais supplémentaires liés à la maladie

2

LES CRITÈRES D'EXCLUSION:

- Paiement des dettes hospitalières
- Déplacements à l'étranger
- Achat/remboursement des timbres fiscaux

3ÈME PROPOSITION

Prendre contact avec sa Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour faire valoir son changement de situation.

4ÈME PROPOSITION

En cas de retard de paiement pensez à négocier des échéances auprès de votre bailleur et fournisseurs d'énergies.

LA PERMANENCE JURIDIQUE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La permanence juridique de la Ligue contre le cancer s'inscrit dans l'action « accès au droit » offerte par le barreau de Paris aux usagers sous forme de consultations juridiques téléphoniques gratuites et anonymes, sans aucune condition préalable de ressources.

Vous pouvez contacter le service juridique du lundi au vendredi de 9h à 17h, en composant le n° **0 800 940 939** (service & appel gratuits) **taper 3**, qui vous prendra un rendez-vous avec un.e avocat.e de permanence.

ADDEVA 93

ADDEVA 93 est une Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante en Seine-Saint-Denis. Elle propose un accompagnement administratif et juridique permettant la reconnaissance de la maladie professionnelle. Elle permet également l'obtention d'indemnisations.

Contact:

- addeva93@gmail.com
- 01.48.37.34.64

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT

Les points d'accès au droit (PAD) accueillent gratuitement et anonymement les personnes rencontrant un problème juridique et/ou administratif. Il est ainsi possible d'obtenir des consultations gratuites auprès d'un.e avocat.e par le biais du conseil départemental d'accès au droit de la Seine-Saint-Denis.

Pour trouver le PAD le plus proche de chez vous, rendez-vous sur:
<https://consultation.avocat.fr/les-avocats-tout-savoir/consultations-gratuites-avocat/93-seine-saint-denis.html>

Soutien psychologique

Le cancer est une expérience éprouvante qui peut entraîner une atteinte psychologique, physique, familiale, sociale et professionnelle. Le soutien psychologique est un soin de support destiné à améliorer la qualité de vie et lutter contre l'anxiété et la dépression des patients.

1ÈRE PROPOSITION

Des psychologues cliniciens de la Ligue contre le cancer vous proposent une écoute ponctuelle, attentive et active.

Contactez gratuitement le service du lundi au vendredi, de 9h à 19h en composant le n° 0 800 940 939, puis tapez 1.

2ÈME PROPOSITION

Rencontrez individuellement ou en groupe, le/la psychologue des comités de la Ligue contre le cancer en contactant le comité de votre département.

3ÈME PROPOSITION

Prenez rendez-vous avec le/la psychologue du lieu de soin dans lequel vous êtes suivi.e.

4ÈME PROPOSITION

Contactez le Centre-Médico-Psychologique (CMP) de votre ville afin d'accéder gratuitement à des consultations auprès d'un.e psychologue.

5ÈME PROPOSITION

Orientez-vous vers votre médecin traitant.

Les activités et soins de supports

SOINS DE SUPPORTS ET LIEUX DE SOINS

Vous pouvez avoir accès aux soins de supports au sein des lieux de soins dans lesquels vous êtes pris en charge. *Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service dans lequel vous êtes soigné.*

LES LIEUX RESSOURCES

LA MAISON INFORMATION SANTÉ (MIS)
AP-HP. HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS

La MIS est implantée au sein de l'**Hôpital Avicenne à Bobigny**. Elle accompagne dans le parcours de soins en proposant de nombreuses ressources destinées à mieux vivre la maladie et sa prise en charge en s'adressant à toute personne désireuse de s'informer sur le cancer ou sur toutes problématiques liées à la santé.

- **Contact:** 01 48 95 58 85 lynda.belhia@aphp.fr

LA MAISON DES USAGERS - MDU

La MDU est implantée au sein du **Centre Hospitalier de Saint-Denis**. Elle propose un espace d'accueil, d'information, d'activités, d'échanges et d'écoute dédié aux usagers et aux professionnel.le.s.

- **Contact:** 01.42.35.60.43 mdu-contact@ch-stdenis.fr

ESPACE RENCONTRE INFORMATIONS SUR LE CANCER - ERI

L'ERI est implanté au sein du **Groupement Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil**. Il propose un espace d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des soins de supports.

- **Contact:** 01 41 70 86 66 eri@ch-montfermeil.fr

Les activités et soins de supports

LES SERVICES DU COMITÉ DE SEINE-SAINT-DENIS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

*Toutes nos activités sont disponibles
en rendez-vous par visioconférences !*



LES SOINS SOCIO-ESTHÉTIQUES



Parce que l'estime de soi est souvent malmenée par le cancer et ses traitements, la socio-esthétique apporte des soins individuels ou en groupe, adaptés à toutes les phases de la maladie.

LES ATELIERS NUTRITION



Afin d'adapter les menus aux soins et aux effets secondaires des traitements et pour retrouver un bien-être au quotidien, des ateliers de conseils en alimentation sont organisés.

LES SORTIES CULTURELLES



Proposition de sorties culturelles individuelles et en groupe sur le département et sur la région.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE - APA



L'APA : aide à mieux vivre son corps, à retrouver du plaisir et des sensations en ayant un effet bénéfique sur la fatigue et les effets secondaires des traitements.

Le Cercle d'Escrime: d'Aulnay-sous-bois propose des cours d'escrime à destination des femmes atteintes de cancer du sein ayant subi une opération. Contact : ceaulnay@free.fr

***Pour s'inscrire ou pour plus d'informations contacter le
Comité de Seine-Saint-Denis.***

01.48.35.17.01

cd93@ligue-cancer.net

Les activités et soins de supports

LES ASSOCIATIONS DU DÉPARTEMENT

HORIZON CANCER

A pour vocation l'aide, l'écoute et le soutien aux personnes touchées par le cancer et leur famille par la proposition d'un soutien téléphonique, d'aides financières sur dossier, de conseils administratifs et d'un accompagnement en milieu hospitalier. L'association propose également divers ateliers :

- *Arts Créatifs*
- *Informatique*
- *Esthétique*
- *Groupe de parole*
- *Sophrologie*
- *Qi Gong*
- *Marche*
- *Divertissements*

Contact:

Josiane Garcia - *Présidente*

horizon-cancer@wanadoo.fr

36 ter rue du Général de Gaulle, 93370 MONTFERMEIL.

01.43.32.79.77

<https://www.horizon-cancer.org/>

UNE LUCIOLE DANS LA NUIT

Fondée en 2011 par d'anciennes malades, elle est à destination exclusivement d'adultes malades, d'anciens malades, mais aussi des personnes qui ne sont pas touchées personnellement par le cancer ou qui sont des proches de malades. L'objectif principal est de mieux vivre le cancer, pendant et après les traitements en accompagnant les patients et leurs proches. Ainsi, l'association propose:

- *De l'écoute active et personnalisée, par des entretiens individuels avec des personnes formées à l'écoute*
- *Des renseignements pratiques et de la documentation en lien avec la maladie, hors renseignements médicaux et pharmaceutiques*
- *Relais avec d'autres associations, centres sociaux et réseaux santé*
- *Participation à des débats et manifestations publiques*
- *Actions de prévention et de dépistage des cancers*
- *Activité Physique Adaptée*
- *Sophrologie*
- *Accompagnement diététique*

*une
Luciole
dans la nuit*

Contact:

39 rue de Marseille, 93800 EPINAY-SUR-SEINE

Christiane: 07.89.01.58.59 Maryse: 06.72.21.31.52

Evelyne: 06.49.42.26.38

unelucioledanslanuit@gmail.com

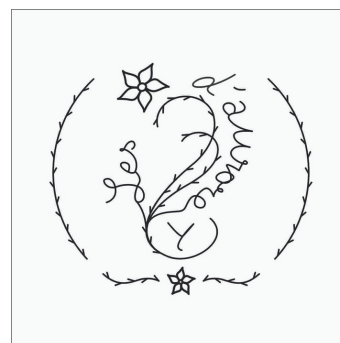
<http://unelucioledanslanuit.fr/#>

Les activités et soins de supports

LES FLEURS D'AURORE

Destinée à un public féminin enfant-adolescent et adulte, sans distinction, avec ou sans pathologie. Elle a pour but de promouvoir la santé par le sport en développant des activités physiques et sportives. L'objectif est le bien-être et la prévention des maladies cancéreuses, cardio-vasculaires et le surpoids. Cette association propose également:

- *Un accompagnement et conseil en image (maquillage, shooting photo)*
- *Du coaching bien-être et développement personnel*
- *Du conseil en nutrition*
- *Des randonnées thérapeutiques marche active*
- *Des randonnées en familles*
- *Un atelier thérapie*
- *Un atelier d'expression rythmique et corporel*
- *Un atelier Intergénérationnel*
- *Un Séjour Bien-être aventure sans sucres*



Contact:

3, rue Paul Didier, 93700, DRANCY
06.16.05.09.27

lesfleurs.dauore@yahoo.fr

SORTIES DU CANCER

Association destinée aux personnes souffrant ou ayant souffert d'un cancer et à leurs proches. Elle organise des sorties gratuites pour visiter des musées (avec conférencier) ou pour assister à des spectacles dans Paris.

Contact:

14, Allée Dior, 93190, LIVRY GARGAN
<http://sortiesducancer.wix.com/sorties-du-cancer>
01.43.81.84.11
sortiesducancer4@gmail.com

Les activités et soins de supports

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES SUR LE DÉPARTEMENT

LE DISPOSITIF PRESCRI'FORME

Il donne la possibilité au médecin traitant de prescrire de l'activité physique adaptée à ses patients en affection de longue durée (ALD) au regard des effets bénéfiques, scientifiquement reconnus, de l'activité physique sur l'état de santé. Il présente trois particularités franciliennes par rapport au cadre législatif:

- *La possibilité de prescription est étendue aux médecins de toute spécialité, libéraux et hospitaliers*
- *Au-delà des ALD, le dispositif englobe l'obésité et l'hypertension artérielle*
- *Une plate-forme téléphonique régionale.*

Pour trouver un club certifié prescri'forme :

<https://www.lasanteparlesport.fr/>

LES MAISONS SPORT-SANTÉ

Ces structures sont destinées à accompagner les personnes souhaitant débuter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être. L'originalité des Maisons Sport-Santé réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé et sur mesure prenant en compte l'âge, l'état de santé et les possibilités physiques des personnes à accompagner. L'enjeu : offrir au travers d'un programme éducatif, préventif, thérapeutique, un accès facilité à la pratique du sport à des fins de santé, aux activités physiques générales ou adaptées aux limitations fonctionnelles et facteurs de risques individuels.

Les Maisons Sport-Santé en Seine-Saint-Denis:

- Association du Sport-Santé La Courneuve Parc des Sports de Marville
51, avenue Roger Salengro - 93120 La Courneuve
- SISA Unimed - Maison Santé Sport Uni'Med
76, avenue du Marechal Foch - 93360 Neuilly-Plaisance

Les prothèses et appareillages

Des prothèses (perruque, prothèse mammaire) et des appareillages (fauteuil roulant, canule) existent pour palier aux conséquences des traitements du cancer. Ils sont prescrits par le médecin et peuvent être pris en charge par l'Assurance maladie.

LES PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES

Un médecin (traitant, chirurgien, ou tout médecin du parcours de soins) peut prescrire une prothèse mammaire externe. Il en existe 3 types en fonction de la date d'opération. Leur renouvellement se fait sur prescription médicale,

Les prothèses externes transitoires en textile non adhérentes peuvent être portées juste après l'opération et durant les 2 mois suivants. Elles se mettent à l'intérieur d'un soutien-gorge adapté (non remboursé). Le prix de vente est limité à 25€ et est remboursé par l'Assurance maladie.

Les prothèses externes en silicone, il en existe 2 modèles :

- **Modèle standard** : ces prothèses non adhérentes sont à porter à partir du troisième mois après l'opération. Le prix de vente est limité à 180€ et remboursé par l'Assurance Maladie.
- **Modèle technique**: ces prothèses adhérentes peuvent être portées uniquement à partir du quinzième mois après l'opération. Elles sont remboursées à hauteur de 240€ uniquement si elles sont prescrites pour palier à certains symptômes. Sans prescription le montant remboursé sera de 180€ et le reste à charge sera de 60€ (peut être remboursé par certaines mutuelles).

LES PROTHÈSES CAPILLAIRES

Pour être remboursées les perruques ou accessoires doivent être prescrits par un médecin et vendus par un professionnel spécialisé bénéficiant de la prise en charge de la Sécurité Sociale.

Les perruques de classe 1 (en fibres synthétiques) avec un prix de vente limité à 350 €, elles sont remboursées intégralement par l'Assurance Maladie.

Les perruques de classe 2 (au moins 30 % de cheveux naturels) avec un prix de vente limité à 700€, elles sont remboursées à hauteur de 250 €.

Les prothèses capillaires partielles, avec un prix de vente est limité à 125€ et est intégralement remboursé.



Lorsque les prothèses sont achetées sur internet, elles ne sont pas remboursées par l'Assurance maladie. Il est utile de consulter son assurance complémentaire en amont de l'achat afin de connaître la somme dont on va pouvoir disposer. Un assistant social peut vous renseigner pour étudier d'autres financements possibles.

La relation hôpital

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS - RU

- Les RU s'impliquent au nom des usagers, dans l'administration ou l'organisation d'un établissement de santé, d'un réseau de santé, d'un réseau de soins ou d'une caisse primaire d'assurance maladie.
- Ils contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne du patient et à faire le lien entre les patients et les professionnels de santé dans le respect de ses droits.
- Ils participent au nom des usagers, à l'élaboration des politiques de santé au niveau national/ régional/ local et siègent dans différentes instances de santé publique.
- Ils font valoir le droits des personnes malades – patients hospitalisés ou bénéficiaires de soins, usagers, victimes d'accidents médicaux.
- Ils partagent au sein de leur association la dimension collective de la représentation.

Pour saisir un représentant des usagers vous pouvez vous adresser au responsable qualité de l'hôpital. L'affichage du contact des représentants des usagers est obligatoire dans les établissements hospitaliers.

LE DEFENSEUR DES DROITS

Face aux difficultés que peut rencontrer un usager avec une administration ou un service public, le Défenseur des droits aide les personnes à mieux comprendre leurs droits et les oriente dans leurs démarches, en particulier grâce à ses délégués.

Vous pouvez les contacter gratuitement au **09 69 39 00 00**.

LE DROIT DES PATIENTS

Un documentaire de Pierre Hermann et Pascal Moret pour mieux connaître le droit des patients et ceux de leurs proches. Ce film est à voir sur: www.droitsdespatients.fr

Le soutien des aidants

1ÈRE PROPOSITION

Des psychologues cliniciens de la Ligue contre le cancer vous proposent une écoute ponctuelle, attentive et active.

Contactez gratuitement le service du lundi au vendredi, de 9h à 19h en composant le n° **0 800 940 939**, puis **tapez 1**.

2ÈME PROPOSITION

Rencontrez la psychologue des comités de la Ligue contre le cancer en contactant le comité de votre département.

3ÈME PROPOSITION

Des permanences pour des entretiens d'accompagnements et de soutien individuel sont ouvertes pour toute personne habitant Noisy-le-Sec et les villes alentours.

4ÈME PROPOSITION

L'Association Française des Aidants oriente et soutient les aidants via l'animation des Cafés des Aidants et la mise en place de formations.

Le café des aidants

Drancy : 01.48.95.20.08

Montreuil: 01.55.76.15.30

Bagnolet: 06.11.26.59.54

Noisy-le-Grand: 01.43.05.0.01

La formation des aidants

Bobigny :

- 06.78.22.42.68.

- vanessa.dewallers@codes93.org

La formation est également disponible en ligne:

<https://formation.aidants.fr/>

Le Relais des Aidants accompagne, oriente, met en relation et soutient les aidants. Il propose un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 13h au 01.79.64.48.99.

Il existe des congés d'accompagnement au profit des proches d'une personne malade:

- Les congés de solidarité familiale (durée de 3 mois renouvelable une fois)
- Les congés proches aidants (durée de 3 mois, toutefois renouvelable sans pouvoir dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière)



Pour + d'informations: consulter son employeur et la convention collective de l'employeur.

JADE - JEUNES AIDANTS ENSEMBLE

L'association a pour ambition de lever le voile sur la question des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation d'aidant au quotidien d'un proche parent malade, en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Des ateliers cinéma-répét ont lieu tous les ans, dans l'Essonne, pendant les vacances d'automne et d'hiver. Les jeunes y sont accueillis deux fois 6 jours en résidence.

Contact: 07 67 29 67 39 contact@jeunes-aidants.com
<https://jeunes-aidants.com/>

LES AIDES FINANCIÈRES

ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ - AEEH

- Destinée aux enfants de moins de 20 ans.
- Remplir le formulaire de demande d'allocation et le certificat médical de moins de 3 mois, puis le déposer auprès de la MDPH*.
- Attribution sous conditions.

AIDE PARENTALE ENFANT HANDICAPÉ - APEH

- Destinée aux enfants de moins de 20 ans
- Uniquement pour les parents salariés de la fonction publique.
- Présenter la notification de la décision de la CDAPH* attribuant à la famille l'AEEH, auprès de l'administration employeur.

ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE - AJPP

- Destinée aux enfants de moins de 20 ans.
- L'état de santé de l'enfant nécessite la présence du parent à ses côtés
- Remplir le formulaire à déposer auprès de la CAF* ou MSA*.
- Dans la limite de 22 jours par mois pour une durée maximum de 3 ans.

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - PAJE

- Comprend « *complément de libre choix d'activité* » et un « *complément de libre choix du mode de garde* » attribués selon des conditions que votre organisme de prestations détaillera.

COMMISSION SOCIALE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER CF. P3

- *MDPH: Maison Départementale de Personnes Handicapées.
- *CDPAH: Commission des droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées.
- *CAF: Caisse d'Allocations Familiales
- *MSA: Sécurité Sociale Agricole

LES DIFFÉRENTS CONGÉS

Le congé pour enfant malade : 3 à 5 jours maximum par an, non rémunérés.

Le congé de présence parentale: 310 jours ouvrés, non rémunérés, renouvelables en fonction de l'état de santé de l'enfant.

Le congé de solidarité familiale: cf. "Soutien aux aidants" p.7

Le congé de proche aidant: cf. "Soutien aux aidants" p.7

Le congé parental d'éducation: congé d'un an renouvelable 2 à 3 fois, non rémunéré, accordé après un an d'ancienneté.

Le congé sabbatique: 6 à 11 mois, non rémunérés.

Le congé sans solde: durée définie avec l'employeur, non rémunéré.

LES AUTRES AIDES

ASSOCIATION L'ENVOL

Aide les enfants malades à reprendre confiance en organisant des séjours et programmes entièrement gratuits pour eux et leur famille.

- **Contact:**
 - 01.81.69.49.72
 - pauline.leon@lenvol.asso.fr

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

- Présentation de la demande par le médecin référent auprès de la CDAPH.

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION - CMI

Voir page 13 : "Cancer et handicap"

LES AIDES EXISTANTES (ADULTES)

L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ - AAH

L'AAH est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources. Son montant vient compléter vos éventuelles autres ressources. Elle est attribuée sous conditions:

- Avoir entre 20 et 60 ans.
- Être atteint d'une incapacité permanente au moins égale 80% ou inférieure à 80% à condition de présenter une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi.
- Disposer de ressources modestes, examinées par le CDAPH, puis par la CAF.
- Formulaire à remplir et envoyer à la MDPH.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - PCH

La PCH permet de financer certaines dépenses liées au handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne les actes de la vie quotidienne). Elle est modulée en fonction de vos besoins et sous conditions:

- Rencontrer une difficulté absolue pour réaliser au moins une activité essentielle ou une difficulté grave pour réaliser au moins 2 activités essentielles.
- Attribuée sans conditions de ressources.
- Aucune condition d'âge.
- Demande à déposer auprès de la MDPH.

L'ALLOCATION D'AUTONOMIE PERSONNALISÉE - APA

L'APA sert à payer les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile. Elle est versée par les services du département sous conditions:

- Être âgé d'au moins 60 ans.
- Avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou être dans un état nécessitant une surveillance régulière.
- Le dossier de demande est à retirer auprès des services du département, de la mairie (CCAS), ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées.

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION - CMI

POUR ENFANTS ET ADULTES

- **Mention "Stationnement"**: Attribuée à toute personne atteinte d'un handicap réduisant de manière importante et durable sa capacité à se déplacer. Elle permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui vous accompagne dans le même véhicule.
- **Mention " Priorité"**: Attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité est inférieur à 80% rend la station pénible. Elle permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente ainsi qu'une priorité dans les files d'attente.
- **Mention "Invalidité"**: Attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80%. Elle permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente. Ce droit de priorité concerne aussi la personne qui vous accompagne dans vos déplacements

La carte mobilité inclusion permet également de bénéficier:

- des dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
- de divers avantages fiscaux, pour vous-même (par exemple, bénéfice, sous conditions, d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu) ou vos proches (par exemple, vous êtes considéré comme étant à charge du contribuable qui vous accueille sous son toit),
- de différents avantages commerciaux accordés, sous certaines conditions, par exemple dans les transports (RATP, SNCF, Air France).

La mention invalidité peut être accompagnée d'une sous-mention :

- besoin d'accompagnement s'il est nécessaire que vous soyez accompagné dans vos déplacements,
- besoin d'accompagnement cécité si votre vision centrale est inférieure à 1/20e de la normale.

Couverture maladie

1ER CAS DE FIGURE

Régime de sécurité sociale accompagnée d'une mutuelle.

2ÈME CAS DE FIGURE

La complémentaire santé solidaire (CSS) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et est ouverte aux bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS).

Pour en bénéficier:

- Ne pas dépasser un certain montant de ressources.
- Une participation, variable en fonction de l'âge, pourra être demandée au delà d'un certain montant de ressources.
- S'adresser à un.e assistant.e de service social.

3ÈME CAS DE FIGURE

L'aide médicale de l'État (AME) est destinée aux personnes en situation irrégulière au regard de la réglementation française afin de permettre un accès aux soins. Elle est attribuée, pour un an, renouvelable, sous conditions de résidence stable et de ressources.

Pour en bénéficier:

- pas avoir de titre de séjour, ni de récépissé de demande, ni de document attestant de démarches pour obtenir un titre de séjour.
- Résider de façon stable et ininterrompue en France depuis plus de 3 mois.
- Ne pas dépasser un certain montant de ressources.
- En cas de personnes à charge, celles-ci peuvent aussi en bénéficier.
- Les personnes pouvant en bénéficier peuvent être: conjoint.e, concubin.e, partenaire lié.e par un PACS, enfants à charge.
- S'adresser à un.e assistant.e de service social.

Titres de séjour

ETRANGER EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

- L'association **COMEDE** a pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. Elle propose des consultations et des permanences téléphoniques à destination des migrants/étrangers. Elle a également pour objectif de favoriser l'accès aux soins, à la prévention et aux droits.
 - *Permanence téléphonique : 01 43 52 69 55*
- Se rendre dans les Permanences d'Accès aux soins de santé - **PASS**:
 - *Centre Hospitalier de Saint-Denis: 01 42 35 61 40*
 - *Hôpital d'Avicenne: 01 48 95 54 81*
 - *EPS de Ville-Evrard : 01 43 09 31 03*
 - *Le Raincy-Montfermeil: 01 41 70 80 32*
 - *Centre Hospitalier Robert Ballanger: 01 49 36 70 45*
 - *Hôpital Jean Verdier: 01 48 02 62 88*
 - *Centre Hospitalier André Grégoire: 01 49 20 33 66*

LE TITRE DE SÉJOUR POUR SOINS

- Il est possible d'obtenir une carte de séjour temporaire *vie privée et familiale* pour soins si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :
 - Être étranger
 - Résider habituellement en France
 - Être dans un état nécessitant une prise en charge médicale sans laquelle votre santé serait très gravement compromise. Vous ne pouvez pas avoir accès au traitement approprié dans votre pays d'origine.
 - Ne pas représenter pas une menace pour l'ordre public.

Le dossier est à retirer auprès de la préfecture accompagné d'un certificat médical, d'une notice explicative et d'une enveloppe secret médical et à transmettre à l'Office française de l'immigration et de l'intégration.



***Ne pas hésiter à rencontrer un.e assistant.e de service social.
cf. "Aides sociales" p2***

L'ARRÊT ET LES CONGÉS MALADIE

DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Un salarié ou une personne en recherche d'emploi peut se voir prescrire un avis d'arrêt de travail, qu'il doit envoyer dans les 48 heures à la caisse d'Assurance maladie et à l'employeur ou à Pôle emploi.

DANS LE SECTEUR PUBLIC

- **Le congé de maladie ordinaire (CMO):** En cas de maladie reconnue par certificat médical, le fonctionnaire peut bénéficier de congés pouvant s'étendre sur 12 mois consécutifs. Outre les indemnités journalières versées par l'Assurance maladie, l'agent perçoit, selon son ancienneté et la durée de ses congés, tout ou partie de son salaire.
- **Le congé de longue maladie (CLM):** S'il est atteint d'une affection invalidante qui nécessite des soins de longue durée, et dont la gravité est confirmée, le fonctionnaire peut être placé en congé de longue maladie durant 3 ans maximum, à sa demande ou à celle de sa hiérarchie.
- **Le congé de longue durée (CLD):** À l'issue d'un an de CLM, le fonctionnaire atteint de certaines pathologies peut être placé en CLD, à sa demande ou à celle de sa hiérarchie. Cet arrêt peut s'étendre sur 5 ans, de manière continue ou fractionnée.

REVENUS ET ARRÊT MALADIE

Durant son arrêt maladie, le travailleur peut bénéficier des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie, qui peuvent varier selon le régime social dont il dépend. Aussi, et sous certaines conditions, il peut prétendre au versement d'indemnités complémentaires par son employeur.

ARRÊT DE TRAVAIL DE LONGUE DURÉE

Afin d'anticiper tous changements de situation et démarches administratives, il est possible de faire un point de la situation sociale et administrative auprès du service social de la CRAMIF ou auprès du service social de la médecine du travail.

Cancer et emploi

VISITE DE PRÉ-REPRISE

- **Qui ?** Peut être demandée par le salarié, le médecin traitant ou le médecin conseil de la Sécurité Sociale.
- **Quand ?** Pendant un arrêt de travail, chaque fois que le salarié s'interroge sur sa reprise de travail.
- **Pourquoi ?** Préparer son retour au travail et permettre au médecin du travail de faire un bilan médical, social, des conditions de travail et d'envisager des recommandations d'adaptation au poste pour faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi.

VISITE DE REPRISE

Obligatoire si l'arrêt est supérieur à un mois.

- **Qui ?** Demandée par l'employeur.
- **Quand ?** Dans les 8 jours à partir de la date de reprise incluse.
- **Pourquoi ?**
 - Reprise du poste si le maintien dans l'emploi n'est pas problématique.
 - Si le maintien dans l'emploi est problématique, possibilité d'une action commune entre le médecin du travail et/ou membres de l'équipe pluridisciplinaires (ergonome, infirmier.e, assistant.e social.e):
 - *Soit maintien possible au poste: aménagement, temps partiel, thérapeutique...*
 - *Soit reclassement possible dans l'entreprise: mobilisation d'aides et dispositifs d'accompagnement, RQTH etc.*
 - *Soit reclassement impossible dans l'entreprise: reclassement professionnel + formation.*

RQTH

RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

La RQTH permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'aides spécifiques. La demande est déposée auprès de la MDPH, à l'aide du formulaire, du certificat médical et s'accompagne de toutes les pièces justificatives utiles. Sur cette base, des préconisations sont formalisées dans un plan personnalisé de compensation (PPC). La RQTH est accordée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.



Il faut pouvoir anticiper en programmant une visite de pré-reprise le plus tôt possible. Ex : Faire un bilan de compétences prend du temps!

RETOUR À LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - RVSP

RVSP est un programme personnalisé et gratuit permettant d'accompagner la reconstruction des femmes en rémission de cancer en donnant lieu à un retour à leur vie sociale et/ou professionnelle. Il s'agit d'un projet porté par des professionnels pluridisciplinaires qui se déroule sur 9 mois à destination d'un groupe de 10 femmes.

Par le biais de l'évaluation de la situation physique, psychologique, sociale et environnementale de chaque femme, un référent sera amené à élaborer un programme d'accompagnement adapté à chacune d'entre-elles. En effet, l'identification préalable des besoins, envies et ressources orienteront les participantes vers les professionnels appropriés à leur (nouveau) projet de vie.

DROIT D'ACCÉDER À UN EMPRUNT BANCAIRE

LA CONVENTION AERAS

(S'ASSURER ET EMPRUNTER AVEC UN RISQUE AGGRAVÉ DE SANTÉ)

Propose un grand nombre de solutions pour élargir l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. AERAS est en vigueur depuis le 6 janvier 2007 et encadrée par la loi 2007- n° 131 du 31/01/07. La convention AERAS concerne les prêts professionnels, les prêts immobiliers et les crédits à la consommation. La convention AERAS a été actualisée en juillet 2019 en intégrant désormais : le Droit à l'oubli et la Grille de référence AERAS (GRA).

AIDEA

Service qui informe et conseille en cas de difficultés pour obtenir une assurance emprunteur dans le cadre d'un prêt. Gratuit, anonyme et confidentiel, le service est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h au **0 800 940 939**, puis tapez 2.

LA RECHERCHE DE LOGEMENT

La recherche de logement:

- Contacter la Mairie ou le Service social de la ville.
- Contacter un.e assistant.e de service social.

INFORMATIONS, AIDES, REHABILITATIONS

- En cas de questions juridiques, fiscales et financières liées au logement, contactez gratuitement l'**Agence Départementale sur le Logement de Seine-Saint-Denis**
 - 0 820 169 393
 - adil93@wanadoo.fr
- En cas de demande d'aides financières pour un projet de réhabilitation durable du logement, contactez gratuitement **Citémétrie**:
 - 01 53 91 03 07
- En cas de demande d'aides financières pour rénover et réhabiliter votre logement, contactez gratuitement **l'Agence Nationale de l'Habitat**:
 - 01 41 60 68 70
 - anah.uthl93.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr
- En cas d'accompagnement au maintien et à l'accès au logement, contactez gratuitement **PACT 93**:
 - 01 49 88 46 80
 - pactarim@pactarim.com

CRÉDITS ET LOYERS IMPAYÉS

- Contactez **AIDEA** pour un accompagnement à l'assurance-emprunt : 0 800 940 939 puis tapez 2.
- Contacter l'assistant.e de service social pour faire le point de la situation globale.

Les activités du comité

LA PRÉVENTION

Notre équipe, formée en éducation pour la santé, anime des interventions en Seine-Saint-Denis afin d'informer sur les facteurs de risques et de protection des cancers. Afin de faciliter l'adoption de comportements favorables à la santé, elle intervient et met à disposition des ressources et outils pédagogiques auprès de différents partenaires.

Le comité ayant vocation à participer à la réduction des inégalités sociales de santé, nous nous rendons dans divers lieux tels que des associations d'insertion et d'hébergement, des mairies, des établissements scolaires et universitaires, des structures médicales et médico-sociales, etc.

NOS PROGRAMMES

- ATELIERS ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE
- PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES
- ATELIERS PRÉVENTION SOLEIL
- ATELIERS PRÉVENTION SOMMEIL ET ÉCRANS
- PROMOTION DES DÉPISTAGES
- SENSIBILISATION AUX HPV ET À LA VACCINATION
- CRÉATION D'ESPACES SANS TABAC

NOS RÉSEAUX DE COMMUNICATION



Facebook
[Ligue contre le cancer Comité Saint-Saint-Denis](#)

93



Instagram
[liguecancer_93](#)



Site internet
[Ligue contre le cancer Comité Saint-Saint-Denis](#)

93